



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

5) OBJET : C.P.A.S. - Tutelle d'approbation - Adhésion et désignation de représentants à l'assemblée générale d'IMIO

Vu les articles L1122-21, L1122-26, § 1er et L1122-30, L1212-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 144bis de la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi organique du 08 juillet 1976 des Centres Publics d'Action Sociale, notamment les articles 61 et 112 quinquies ;

Considérant la création de l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle IMIO ;

Vu les statuts de l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO scl ;

Considérant les programmes développés par la firme IMIO ;

Considérant qu'afin de les utiliser, qu'il y a lieu au préalable d'adhérer à l'intercommunale IMIO ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action sociale du 31 mai 2021 marquant un accord de principe à l'adhésion;

Vu la délibération du Conseil de l'Action sociale du 11 octobre 2021 confirmant l'adhésion à l'intercommunale ainsi que la désignation de 5 représentants du Centre pour l'assemblée générale d'IMIO;

Attendu que l'approbation ne peut être refusée que pour violation de la loi ou lésion de l'intérêt général;

Que tel n'est pas le cas;

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er :

Est approuvée la délibération du 11 octobre 2021 du Conseil de l'Action sociale portant sur l'adhésion et la désignation de représentants à l'assemblée générale de

l'intercommunale IMIO.

Article 2 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise, à titre de notification, au C.P.A.S.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Ronald GOSSIAUX


Claude EERDEKENS